

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur au 02/09/2024

1. PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes réalisées par la société SONEFI, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est situé 66 rue Maryse Bastié ZA de Tésan Plan Sud - 30126 Saint Laurent des Arbres et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro 530 500 578 (ci-après, le « Vendeur ») à des clients professionnels (ci-après, le « Client »).

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées sans réserve en retournant l'Offre (telle que définie ci-après), dûment signée, au Vendeur.

Toute dérogation aux CGV devra figurer obligatoirement dans l'Offre, ou faire l'objet d'un écrit signé par des représentants habilités du Vendeur et du Client.

L'acceptation par le Client des CGV emporte renonciation de ce dernier à se prévaloir des stipulations de ses conditions générales d'achat ou de toute autre stipulation contenue dans ses documents commerciaux, de quelque nature que ce soit, qui contrediraient les CGV.

Les CGV sont consultables sur le site internet du Vendeur à l'adresse suivante : www.sonefi.com.

2. OBJET

Les CGV ont pour but de définir les modalités de vente d'articles à base de feutres et tissus techniques à visée industrielle, permettant l'optimisation des processus de fabrication, d'améliorer la qualité des produits et/ou de protéger les utilisateurs et l'environnement et d'articles textiles et produits associés (accessoire et équipements) (ci-après, les « Produits »).

Les CGV n'ont pas pour but de décrire les Produits ni de les quantifier. Les Produits sont ceux décrits et décomptés dans l'Offre.

3. COMMANDE

3.1 Modalités de passation de la Commande

Toute demande d'un Produit faite par le Client fait l'objet d'une offre écrite émise par le Vendeur, qui peut également prendre la forme d'un devis ou d'un bon de commande, sur support papier ou électronique (ci-après, l'« Offre »), à laquelle sont jointes les CGV.

Sauf mention particulière, les conditions et prix proposés sur l'Offre sont valables pour une durée de trente (30) jours suivant l'envoi de l'Offre.

Toute commande faite par le Client donne lieu au versement, par le Client, d'un acompte équivalent à trente pourcent (30%) du montant total des Produits tel que décrit dans l'Offre.

L'acceptation de l'Offre par le Client, retournée dûment signée par ce dernier sur support papier ou électronique (et le paiement de l'acompte), la confirmation écrite par le Vendeur sous la forme d'un accusé de réception de commande normalisé émanant de l'administration des ventes du Vendeur et la signature des plans produits par le Client le cas échéant valent passation de commande qui matérialise la rencontre des volontés entre le Client et le Vendeur concernant l'Offre et les CGV (ci-après, la « Commande »).

Le bénéfice de la Commande est personnel au Client et la Commande ne peut être cédée à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès du Vendeur.

Toute condition particulière à une Commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux Commandes suivantes ; chaque Offre du Vendeur acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

Tout Produit additionnel demandé par le Client donnera lieu à l'émission d'une nouvelle Offre et sera traitée comme une nouvelle Commande.

3.2 Modification ou annulation de la Commande

Les Commandes transmises au Vendeur sont irrévocables pour le Client. L'acompte versé par le Client ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

Dans le cas où le Client n'agit pas dans le champ de son activité principale et compte moins de six salariés, il peut se prévaloir du bénéfice du droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation, sous réserve des exceptions prévues à l'article L.221-18 du Code de la consommation le cas échéant.

Toute demande de modification de la Commande devra être présentée par écrit par le Client au Vendeur, et ne produira effet qu'à condition d'être expressément acceptée par ce dernier.

Toute modification pourra faire l'objet d'une tarification supplémentaire. Si une ou plusieurs modifications sont acceptée(s), le Vendeur sera délié des délais convenus antérieurement pour l'exécution de la Commande.

4. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1 Prix

Les prix des Produits sont ceux indiqués dans l'Offre. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

Le Vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les Commandes aux prix indiqués dans l'Offre.

En cas de modifications demandées par le Client, le Vendeur se réserve le droit de revoir l'ensemble des conditions commerciales, y compris les délais de livraison.

Les livraisons intra-communautaires seront facturées en supplément en exonération de T.V.A. conformément à l'article 262 Ter1 du Code général des impôts.

Tous les impôts, frais de transport, d'emballage et tous autres frais similaires liés à la commande sont exclusivement à la charge du Client, en plus du prix.

Le Vendeur applique les frais de port selon l'Offre transmise au Client.

4.2 Modalités de paiement

Les factures sont adressées au Client par courrier à l'adresse communiquée par ce dernier ou par email. Les conditions de paiement sont précisées dans l'Offre. A défaut, le paiement du solde des Produits est dû au moment de la livraison des Produits par le Vendeur au Client, matérialisée par l'émission des factures par le Vendeur. Le règlement s'effectue par virement bancaire, chèque, carte bancaire,

Tout paiement doit être fait dans la devise mentionnée sur la facture, dans les délais convenus et sans déduction ou compensation pour quelque raison que ce soit, sauf mention contraire sur la facture. Le Client ne pourra en aucun cas suspendre ses obligations de paiement.

En cas de retard de paiement, une pénalité contractuelle égale vingt pourcent (20%) du montant hors taxe de la Commande ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est appliquée. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance de la facture et est exigible sur simple demande du Vendeur.

En cas de retard de paiement, et après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 10 jours calendaires, le Vendeur se réserve le droit de suspendre les livraisons en cours et de refuser toute nouvelle commande jusqu'à règlement intégral des montants dus.

Le Client reconnaît que tout retard dans le règlement peut conduire à la notification de son impayé à une société externe de recouvrement. Cette procédure s'aligne avec les accords de l'assurance du Vendeur et se conforme aux réglementations applicables.

Le non-paiement dans les délais par le Client sera constitutif, de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, d'un manquement à ses obligations contractuelles. La date mentionnée sur le relevé bancaire du Vendeur sera considérée la date effective de paiement.

4.3 Réserve de propriété

Le Vendeur conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au parfait encaissement du prix, frais de livraison inclus.

Ne constituent pas des paiements au sens de la présente clause la remise de traites ou de titres créant une obligation de payer. A compter de la mise à disposition des Produits, le Client assume la responsabilité des dommages que les Produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Jusqu'à la date du complet paiement, les Produits livrés seront consignés en dépôt, le Client s'engage à conserver les Produits de telle manière qu'ils ne puissent être confondus avec d'autres Produits et à préserver intact le marquage d'identification.

Si le Client laissait impayée en tout ou partie une échéance, le Vendeur se réserve le droit d'exiger la restitution de la totalité des Produits livrés aux frais, risques et périls du Client, ceci sans préjudice de tout autre droit notamment de son droit de résolution des ventes en cours. Il pourra y être contraint par une simple ordonnance de référé. La restitution des Produits est faite en les locaux du Vendeur dès la revendication par lettre recommandée avec accusé de réception, aux frais, risques et péril du Client. Le Vendeur est autorisé à faire dresser unilatéralement un inventaire des Produits impayés. Le Client supporte tous les frais et honoraires occasionnés par la revendication, l'inventaire et la reprise des Produits.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur au 02/09/2024

5. LIVRAISON DES PRODUITS

5.1 Modes de livraison

La livraison des Produits commandés est effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande du Client comme « adresse de livraison » (qui peut être différente de l'adresse de facturation).

Le Client doit s'assurer que les informations communiquées sont correctes, et qu'elles le restent jusqu'à complète livraison du ou des Produit(s) commandé(s). Le Client s'engage donc à informer le Vendeur de tout changement de coordonnées de facturation et/ou de livraison qui pourrait intervenir entre la Commande et la livraison. A défaut, en cas de retard et/ou d'erreur de livraison, le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité du Vendeur en cas de défaut de livraison, et le service client du Vendeur contactera le Client pour une seconde livraison à la charge du Client.

5.2 Délais de livraison

Les délais de livraison éventuellement indiqués au Client le sont à titre indicatif.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être retenue en cas de retard légitime dans l'exécution de la Commande notamment, lorsque le retard est imputable au Client ou indépendant de la volonté des parties.

Les retards ne peuvent justifier à l'encontre du Vendeur d'aucune demande de réduction de prix, l'annulation de la Commande ou la résiliation de la Commande sauf indication expresse contraire de la part du Vendeur. Il appartient au Vendeur d'informer dans les plus brefs délais le Client de ce retard. Le Vendeur a le droit d'effectuer des livraisons partielles.

Les poids et mesures du Vendeur feront foi, sauf dans le cas où la preuve d'une erreur sera fournie.

5.3 Conditions Supplémentaires d'Inspection de la Marchandise et de Diligence Raisonnable

Le Client est tenu d'inspecter les produits et/ou les services dès la réception.

Dans les quatorze (14) jours suivant la livraison des biens et des services commandés auprès du Vendeur, le Client sera responsable de l'exécution de toutes les activités de diligence raisonnable nécessaires pour déterminer l'état et la qualité de ces biens et services. Le Client doit également inspecter les biens et les services achetés auprès du Vendeur et informer rapidement le Vendeur, par écrit, de tout dommage, défaut ou problème sur et avec ces biens et services dans les quatorze (14) jours suivant la livraison de ceux-ci. Si le Client n'avise pas le Vendeur, par écrit, de tout dommage, défaut ou problème dans les quatorze (14) jours suivant la livraison, le Client sera réputé avoir inspecté et accepté les biens et services livrés et renonce à toute réclamation concernant, associés ou liés à l'état et à la qualité de ces biens et services, ainsi qu'à tout dommage, défaut ou problème avec ces biens et services.

Le paiement par le Client de toute facture, y compris, mais sans s'y limiter, les Factures de Solde, au Vendeur pour les biens et services commandés sera considéré comme une confirmation que le Client a inspecté et accepté l'état et la qualité des biens et services livrés, et a renoncé à toutes les réclamations concernant, associées ou liées à l'état et à la qualité des biens et services livrés, ainsi qu'à tout dommage, défaut ou problème avec les biens et services livrés.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Vendeur toutes les informations et tous les documents qui seront nécessaires à l'exécution de la Commande.

Les Clients sont seuls responsables du choix et de l'usage qu'ils font des Produits. Il leur appartient de vérifier l'adéquation des Produits à leurs besoins et contraintes spécifiques préalablement à l'achat desdits Produits.

Tout conseil technique que le Vendeur fournirait, oralement, par écrit ou par des essais, avant et/ou pendant l'utilisation des Produits, ne saurait constituer de quelque manière que ce soit un engagement du Vendeur ou être interprété comme démontrant l'existence d'une obligation de conseil du Vendeur auprès du Client. Le Client s'engage à communiquer et à faciliter la consultation de toute information (si possible sur support électronique) et de tout document nécessaire au Vendeur pour exécuter ses obligations dans les meilleures conditions et délais, définir clairement ses besoins et fournir des données de qualité, documentées et exhaustives dans les délais requis ainsi qu'à collaborer de façon active et permanente avec le Vendeur. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des conseils, prescriptions et instructions donnés par le Vendeur, figurant notamment dans la documentation fournie au Client, ou délivrés par tout autre moyen.

7. GARANTIES

Le Vendeur s'engage à ce que les Produits soient conformes aux spécifications contractuelles. Des écarts de quantité et qualité sont tolérés dans la limite du pourcentage de tolérance fixé en annexe des présentes, des normes en vigueur ou de la pratique courante.

Les Produits seront réputés conformes nonobstant tout écart raisonnable issu des tolérances d'usage résultant des capacités des outils de production des fabricants des Produits livrés.

Le Vendeur rappelle que le Client bénéficie des garanties légales à raison des vices cachés de la chose vendue.

Si le Client constate que le Produit qui lui a été livré présente un défaut ou est endommagé, il doit en informer le Vendeur dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la découverte de la non-conformité ou du défaut, en lui indiquant la nature du défaut ou du dommage constaté et en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s). Le Client s'abstiendra de faire intervenir un tiers pour la constatation du défaut ou pour intervenir sur le Produit.

La présentation d'une réclamation n'autorise pas le Client à suspendre le paiement de la facture correspondant aux Produits en question ni à en réduire le prix.

Le Vendeur organisera avec le transporteur de son choix les modalités de retour, dont il informera le Client par tout moyen utile. Le Vendeur supportera les frais de ce retour, les Produits doivent être accompagnés de la copie de la facture d'achat correspondante.

Les retours des Produits ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

Le Vendeur procédera aux vérifications nécessaires et proposera au Client le remplacement du Produit dans la mesure du possible. Si le remplacement du Produit est impossible, le Vendeur remboursera au Client l'intégralité du prix payé pour le Produit ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours suivant la date à laquelle le Vendeur l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Produit.

Sont exclus de la présente garantie, les défauts suivants :

- Défaut dû à une utilisation anormale par le Client et/ou à la négligence de ce dernier dans la manipulation, le stockage (notamment le stockage prolongé) ou l'installation des Produits sans respect des spécifications et instructions du Vendeur et/ou des règles d'usage ;
- Défaut résultant de la réparation ou de la modification des Produits par le Client lui-même ou par une tierce personne sans accord préalable écrit du Vendeur ;
- Défaut de surveillance ou d'entretien ;
- Défaut issu d'une quelconque cause étrangère au Vendeur comme installation défectueuse ou de mauvaise qualité; l'influence de produits tiers ; des influences chimiques, ambiantes, atmosphériques, électriques ou autres ne provenant pas du Vendeur ;
- Défaut dont il n'est pas rapporté la preuve qu'il existait au moment où les Produits ont été mis en livraison par le Vendeur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur au 02/09/2024

8. RESPONSABILITÉ

En cas de faute imputable au Vendeur lors de l'exécution de la Commande, le Client qui rapporterait la preuve d'un préjudice direct et personnel, serait en droit d'obtenir du Vendeur la réparation du préjudice concerné. La responsabilité du Vendeur ne pouvant, en tout état de cause, excéder vingt pourcent (20%) du montant hors taxes de la Commande concernée, sans que cela puisse excéder 5.000 euros HT, étant par ailleurs entendu que la réparation de tous préjudices indirects (notamment préjudice d'image et pertes d'exploitation) est expressément exclue.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée, de manière expresse ou implicite, à raison de l'usage fait par le Client des Produits. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée à raison de tout dommage causé à un tiers quelconque du fait d'une telle utilisation.

La responsabilité du Vendeur est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, et résultant des cas suivants :

- Négligence ou faute commise par le Client ou par un tiers ;
- Absence ou mauvaise maintenance des Produits, réalisés par le Client ;
- Toute utilisation dans des conditions manifestement non conformes pour l'utilisation des Produits.

Le Client reconnaît que les préjudices résultant de la communication de données et/ou informations incomplètes, inexactes ou non conformes par le Client ne seront pas imputables au Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée sur le fondement d'informations qui se révéleraient erronées ou illicites.

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans la livraison des commandes du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture ou de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les CGV.

9. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Les informations, de quelque nature qu'elles soient, communiquées par une partie à l'autre partie dans le cadre de l'exécution de la Commande sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées à un tiers, sauf accord préalable écrit de la partie les ayant communiquées.

Par exception à ce qui précède, dès que les Produits sont livrés, le Client autorise le Vendeur à utiliser ses éléments d'identification, strictement dans le cadre de la promotion de son activité sur Internet et/ou sur ses réseaux sociaux.

Tout matériel mis à disposition de le Client par le Vendeur pour des tests, à titre de location, ou à tout autre titre, restera la propriété exclusive du Vendeur, sauf convention contraire expresse et écrite.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution de la mission, le Vendeur peut être amené à traiter des données à caractère personnel du Client ou de ses salariés, préposés ou cocontractant. Le Vendeur s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Le Vendeur s'engage à ne pas exporter ou transférer ces données en dehors de l'espace économique européen, sans garanties appropriées. Les données ne seront pas conservées pour une durée plus longue que celle nécessaire à l'exécution de la Commande, et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Les droits des personnes concernées relatifs à leurs données personnelles peuvent être exercés en contactant le Vendeur à l'adresse électronique suivante : contact@sonefi.com

11. ÉVOLUTION DES CGV

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les CGV à tout moment. Dans ce cas, il en notifiera le Client.

La version des CGV applicables au Client est la version en vigueur au jour de la Commande.

12. ASSURANCES

Le Vendeur certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages directs pouvant résulter de la Commande.

13. FORCE MAJEURE

Les obligations des parties seront suspendues de plein droit et sans formalité et leur responsabilité dérogée en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant au contrôle d'une partie et qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion à la date de la Commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du code civil.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : la guerre, l'émeute, une révolution, la grève, une épidémie mondiale, l'incendie ou l'explosion, les catastrophes naturelles et les conditions météorologiques exceptionnelles. Cette suspension ne s'applique cependant pas aux obligations de paiement.

La partie touchée par ces circonstances le notifiera, immédiatement, par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre coursier de renommée internationale, à l'autre partie et elle mettra tous les moyens en œuvre pour reprendre, dès que possible, l'exécution de ses obligations. Après soixante (60) jours d'interruption d'exécution, chaque partie peut résilier de plein droit l'Offre, sans indemnité, par notification écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre coursier de renommée internationale, avec effet à la date d'envoi de cette notification.

14. SOUS-TRAITANCE

Le Client autorise le Vendeur à sous-traiter tout ou une partie de la fabrication des Produits.

15. CESSION DE LA COMMANDE

Le Vendeur pourra librement céder la totalité ou une partie de ses droits et obligations découlant de la Commande avec le Client à un tiers de son choix.

Le Client ne pourra en aucun cas céder les droits et obligations acquis par la Commande sans le consentement exprès et préalable du Vendeur.

16. NULLITÉ PARTIELLE - NON-RENONCIATION

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV. Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une telle stipulation.

17. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les CGV sont soumises au droit français.

Seule la version française des présentes CGV fait foi entre les Parties, quelles qu'en soient les traductions éventuellement réalisées par l'une ou l'autre des Parties.

Les Parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises (CVIM) ainsi que les règles du droit international privé.

Toutes divergences pouvant survenir entre les Parties quant à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV devront faire l'objet d'une tentative de résolution amiable entre les Parties.

En cas d'échec de la tentative de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Vendeur avec renonciation expresse de tout autre et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Néanmoins, le Vendeur se réserve le droit de porter la contestation devant le Tribunal de Commerce du ressort de celui de ses établissements concernés.